



COMITE DU 09 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu succinct

L'an deux mil vingt, le 09 septembre à 17h 00, les membres du Comité du SMEDAR se sont réunis dans la salle Marx DORMOY située 1 rue Gabriel Péri 76 120 LE GRAND-QUEVILLY, sur convocation qui leur a été régulièrement adressée le jeudi 03 septembre 2020.

Président(s) de séance : Monsieur Roland MARUT, 1^{er} Vice-Président du SMEDAR (pour la délibération n°1), Monsieur Jacques NIEL, doyen de séance (pour les délibérations n°2 et 3), Monsieur Stéphane BARRÉ (délibérations n°4 à 16)

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis VERNIER, benjamin de l'assemblée.

ETAIENT PRESENTS : ANQUETIN Benoît (MRN), ATINAULT Marie (MRN), BARON Pascal (MRN), BARRÉ Stéphane (MRN), BEREGOVOY Jean-Michel (MRN), BOULARD Véronique (CCCA), BULARD Sylvain (CCCA), BUREL Gilles (MRN), CALLAIS Patrick (MRN), CARON Marie (MRN), CARPENTIER Jean-Pierre (CCICV), CERCEL Agnès (MRN), CHAUVIN Thierry (MRN), COUTEY Guillaume (MRN), de CINTRÉ Christine (MRN), DEBREY Francis (MRN), DELOIGNON Mirella (MRN), DUFLOS Marc (MRN), DUKEN-CHABERT Martine (MRN), GAUTHIER Jean-Pierre CCBE, GOSSE Emmanuel (CCICV), LAMIRAY David (MRN), LAMOTTE Astrid (MRN), LANGLOIS Hugo MRN, LE COUSIN Pascal MRN, LECERF Christian MRN, LEFEBVRE Eric (MRN), MARCHE Frederic (MRN), MARMORAT Philippe (CCICV), MARTOT Stéphane (MRN), MARUT Roland (MRN), MEZRAR Nadia (MRN), MOYSE Joachim (MRN), MULOT Myriam (MRN), NIEL Jacques (CCICV), POISSANT Christian (CCICV), RAOULT Fabrice (MRN), RAVACHE Anne-Emilie (MRN), RIDEL Patricia (CADM), ROLLINI André (CCICV), ROULY Nicolas (MRN), ROUSSEL Jean-Louis (MRN), SANTO Sylvaine (MRN), SORET Yves (MRN), SOW Sileymane (MRN), PRIMONT Pierre-Antoine (MRN), TIMMERMAN Jean-François (MRN), VENNIN Jean-Marc (MRN), VERNIER Alexis (MRN), MENG Jacques (MRN), FLAVIGNY Catherine (MRN), NOUALI Bruno (MRN).

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme Lydie MEYER (MRN) avait donné pouvoir à M. Christian LECERF (MRN), M. Nicolas AMICE (MRN) avait donné pouvoir à M. Thierry CHAUVIN (MRN), M. Jean-François BURES (MRN) avait donné pouvoir à M. Pierre-Antoine PRIMONT (MRN), Mme Hélène SOMMELLA (MRN) avait donné pouvoir à M. Eric LEFEBVRE (MRN), Mme Séverine BOTTE (MRN) avait donné pouvoir à Mme Myriam MULOT (MRN), M. Frédéric WEISZ (CADM) avait donné pouvoir à Mme Patricia RIDEL (CADM), M. Nicolas LANGLOIS (CADM) avait donné pouvoir à M. Stéphane BARRÉ (MRN).

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES : M. Christophe BOUILLON (MRN), M. Pascal DELAPORTE (MRN), Mme Marie-Laure DUFOUR (CADM), M. Valère HIS (MRN), Mme Françoise LESCONNEX (MRN).

QUORUM : 33

Le quorum constaté, le 1^{er} Vice-président, Roland MARUT, ouvre la séance à 17h15 et présente la 1^{ère} délibération.

1.INSTITUTION (Délibération C20200909_01) - Installation du Comité Syndical du SMEDAR

Le Président de séance déclare installé.e.s les 64 membres titulaires du Comité syndical ainsi que les 64 membres suppléant.e.s.

2.INSTITUTION (Délibération C20200909_02) - Utilisation du vote électronique – Autorisation

En tant que doyen d'âge de l'assemblée, M. Jacques NIEL, présente la 2^{ème} délibération. Afin de faciliter et de réduire la durée des votes individuels pour le renouvellement des instances du SMEDAR, il propose d'avoir recours au vote électronique pour cette séance du Comité et pour d'autres séances, si nécessaire.

A cet effet, des boîtiers de vote électroniques conformes aux dispositions requises par la CNIL en matière de fiabilité, d'anonymat et de cohérence des fichiers informatiques ont été distribués aux membres présents.

Il précise également que l'ensemble des votes de la séance se feront sous le contrôle de Maître Caroline HAUDEBOURG, huissier de justice.

Adoptée à l'unanimité.

3.INSTITUTION (Délibération C20200909_03) - Election du (de la) Président.e du SMEDAR

Sur le fondement de l'article L5211-2 du Code général des collectivités territoriales, auquel renvoie l'article L5711-1, le Président de séance Monsieur Jacques NIEL, doyen d'âge, invite le Comité syndical à procéder à l'élection du (de la) Président.e au scrutin secret à la majorité absolue, parmi les membres du Comité du SMEDAR.

Si, après deux tours de scrutin, aucun.e candidat.e n'a obtenu la majorité absolue, il serait procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aurait lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le (la) plus âgé.e serait déclaré.e élu.e.

Monsieur NIEL indique avoir reçu la candidature de Monsieur Stéphane BARRÉ (MRN). Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote, au moyen des boîtiers électroniques autorisés au préalable.

Le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :58
Nombre d'abstention :1
Nombre de votes blancs :3
Nombre de suffrages exprimés :55
Majorité absolue :28

Ont obtenu :

M. Monsieur Stéphane BARRÉ : 54 voix
M. Jean-Marc VENNIN : 1 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages Monsieur Stéphane BARRÉ est élu Président du SMEDAR et immédiatement installé.

4.INSTITUTION (Délibération C20200909_04) - Composition du Bureau (fixation du nombre de Vices-président.e.s et des autres membres du Bureau)

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux dispositions prévues à l'article 7 des statuts du SMEDAR, le Président propose de fixer le nombre de Vice-président.e.s à **10** et le nombre de membres du Bureau à **15**.

POUR : 54 voix

CONTRE : 1 voix

ABSTENTION : 4

La délibération est adoptée.

5.INSTITUTION (Délibération C20200909_05) - Election des Vices-président.e.s

Conformément à la délibération n°C20200909_04 adoptée précédemment et en vertu de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, auquel renvoie l'article L.5711-1, le Président propose au Comité syndical du SMEDAR d'élire au scrutin secret et uninominal les 10 Vice-président.e.s et les 15 autres membres du Bureau. Le vote se faisant au moyen des boîtiers électroniques autorisés lors de la délibération n°C20200909_02, toujours sous le contrôle de Maître Carole HAUDEBOURG, huissier de justice.

1^{er} Vice-président.e :

Est candidat Monsieur Roland MARUT.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64

Nombre de délégués présents :52

Nombre de délégués présents et représentés :59

Nombre de votes enregistrés :59

Nombre d'abstention :0

Nombre de votes blancs :5

Nombre de suffrages exprimés :54

Majorité absolue :28

Ont obtenu :

Monsieur Roland MARUT : 50 voix

Monsieur Nicolas AMICE : 03 voix

Madame Marie ATINAULT : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Roland MARUT est proclamé 1^{er} Vice-président du SMEDAR.

2^{ème} Vice-président.e :

Est candidate Madame Marie ATINAULT.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64

Nombre de délégués présents :52

Nombre de délégués présents et représentés :59

Nombre de votes enregistrés :59
Nombre d'abstention :0
Nombre de votes blancs :9
Nombre de suffrages exprimés :50
Majorité absolue :26

Ont obtenu :
Madame Marie ATINAULT : 47 voix
Monsieur Nicolas AMICE : 02 voix
Monsieur Benoît ANQUETIN : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Marie ATINAULT est proclamée 2^{ème} Vice-présidente du SMEDAR.

3^{ème} Vice-président.e :
Est candidate Madame Agnès CERCEL.
Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice : 64
Nombre de délégués présents : 52
Nombre de délégués présents et représentés : 59
Nombre de votes enregistrés : 58
Nombre d'abstention : 1
Nombre de votes blancs : 7
Nombre de suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

Ont obtenu :
Madame Agnès CERCEL : 47 voix
Monsieur Nicolas AMICE : 03 voix
Monsieur Yves SORET : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Agnès CERCEL est proclamée 3^{ème} Vice-présidente du SMEDAR.

4^{ème} Vice-président.e :
Est candidat Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY
Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :58
Nombre d'abstention :1
Nombre de votes blancs :15
Nombre de suffrages exprimés :43
Majorité absolue :22

Ont obtenu :
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY : 38 voix
Monsieur Nicolas AMICE : 01 voix

Monsieur Benoît ANQUETIN : 01 voix
Madame Marie ATINAULT : 01 voix
Monsieur Jean-Marie ROYER : 01 voix
Madame Véronique BOULARD : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY est proclamé 4^{ème} Vice-président du SMEDAR.

5^{ème} Vice-président.e :

Est candidat Monsieur Jean-Marie ROYER.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :58
Nombre d'abstention :1
Nombre de votes blancs :13
Nombre de suffrages exprimés :45
Majorité absolue :23

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Marie ROYER : 42 voix
Madame Charlotte GOUJON : 01 voix
Madame Sylvaine SANTO : 01 voix
Monsieur Yves SORET : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Jean-Marie ROYER est proclamé 5^{ème} Vice-président du SMEDAR.

6^{ème} Vice-président.e :

Est candidate Madame Christine de CINTRÉ.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :59
Nombre d'abstention :0
Nombre de votes blancs :9
Nombre de suffrages exprimés :50
Majorité absolue :26

Ont obtenu :

Madame Christine de CINTRE : 46 voix
Monsieur Nicolas AMICE : 01 voix
Madame Agnès CERCEL : 01 voix
Monsieur Guillaume COUTEY : 01 voix
Monsieur Benoît ANQUETIN : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Christine de CINTRE est proclamée 6^{ème} Vice-présidente du SMEDAR.

7^{ème} Vice-président.e :

Est candidat Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :57
Nombre d'abstention :2
Nombre de votes blancs :8
Nombre de suffrages exprimés :49
Majorité absolue :25

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER : 44 voix
Monsieur Guillaume COUTEY : 02 voix
Madame Marie ATINAULT : 01 voix
Monsieur Frédéric MARCHE : 01 voix
Madame Sylvaine SANTO : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER est proclamé 7^{ème} Vice-président du SMEDAR.

8^{ème} Vice-président.e :

Est candidat Monsieur Pascal BARON.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :59
Nombre d'abstention :0
Nombre de votes blancs :11
Nombre de suffrages exprimés :48
Majorité absolue :25

Ont obtenu :

Monsieur Pascal BARON : 44 voix
Monsieur Benoît ANQUETIN : 01 voix
Monsieur Pascal LE COUSIN : 01 voix
Monsieur Stéphane BARRÉ : 01 voix
Monsieur Yves SORET : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Pascal BARON est proclamé 8^{ème} Vice-président du SMEDAR.

9^{ème} Vice-président.e :

Est candidat Monsieur Nicolas LANGLOIS.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :57
Nombre d'abstention :2
Nombre de votes blancs :7
Nombre de suffrages exprimés :50
Majorité absolue :26

Ont obtenu :

Monsieur Nicolas LANGLOIS : 44 voix
Monsieur Hugo LANGLOIS : 04 voix
Monsieur Gilles BUREL : 01 voix
Madame Marie ATINAULT : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Nicolas LANGLOIS est proclamé 9^{ème} Vice-président du SMEDAR.

10^{ème} Vice-président.e :

Est candidat Monsieur Jean-François TIMMERMAN.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :58
Nombre d'abstention :1
Nombre de votes blancs :11
Nombre de suffrages exprimés :47
Majorité absolue :24

Ont obtenu :

Monsieur Jean-François TIMMERMAN : 42 voix
Madame Marie ATINAULT : 01 voix
Monsieur Frédéric MARCHE : 01 voix
Monsieur Nicolas ROULY : 01 voix
Monsieur Yves SORET : 01 voix
Monsieur Jean-Marc VENNIN : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Jean-François TIMMERMAN est proclamé 10^{ème} Vice-président du SMEDAR.

Sont déclarés élu.e.s en qualité de Vice-président.e.s du SMEDAR :

1.Monsieur Roland MARUT	6.Madame Christine de CINTRE
2.Madame Marie ATINAULT	7.Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER
3.Madame Agnès CERCEL	8.Monsieur Pascal BARON
4.Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY	9.Monsieur Nicolas LANGLOIS
5.Monsieur Jean-Marie ROYER	10.Monsieur Jean-François TIMMERMAN

6.INSTITUTION (Délibération C20200909_06) - Election des autres membres du Bureau

Conformément à la délibération n°C20200909_04 adoptée précédemment et en vertu de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, auquel renvoie l'article L.5711-1, le Président propose au Comité syndical du SMEDAR d'élire au scrutin secret et uninominal les 15 membres du Bureau. Le vote se faisant au moyen des boîtiers électroniques autorisés lors de la délibération n°C20200909_02 et toujours sous le contrôle de Maître Caroline HAUDEBOURG, huissier de justice.

Est candidat Monsieur Sylvain BULARD.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :58
Nombre d'abstention :1
Nombre de votes blancs :5
Nombre de suffrages exprimés :53
Majorité absolue :27

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY : 01 voix

Monsieur Sylvain BULARD : 50 voix

Monsieur Guillaume COUTEY : 01 voix

Monsieur Stéphane MARTOT : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Sylvain BULARD est proclamé membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidat Monsieur Guillaume COUTEY.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :56
Nombre d'abstention :3
Nombre de votes blancs :9
Nombre de suffrages exprimés :47
Majorité absolue :24

Ont obtenu :

Monsieur Nicolas AMICE : 01 voix

Monsieur Benoît ANQUETIN : 01 voix

Madame Marie ATINAULT : 01 voix

Monsieur Guillaume COUTEY : 42 voix

Madame Christine de CINTRE : 01 voix

Madame Patricia RIDEL : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Guillaume COUTEY est proclamé membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidate Madame Mirella DELOIGNON.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64

Nombre de délégués présents :52

Nombre de délégués présents et représentés :59

Nombre de votes enregistrés :59

Nombre d'abstention :0

Nombre de votes blancs :7

Nombre de suffrages exprimés :52

Majorité absolue :27

Ont obtenu :

Monsieur Benoît ANQUETIN : 01 voix

Madame Mirella DELOIGNON : 48 voix

Monsieur Roland MARUT : 01 voix

Madame Anne-Emilie RAVACHE : 01 voix

Monsieur Yves SORET : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Mirella DELOIGNON est proclamée membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidate Madame Martine DUKEN-CHABERT.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice : 64

Nombre de délégués présents : 52

Nombre de délégués présents et représentés : 59

Nombre de votes enregistrés : 57

Nombre d'abstention : 2

Nombre de votes blancs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

Madame Marie ATINAULT : 01 voix

Monsieur Pascal BARON : 01 voix

Monsieur Guillaume COUTEY : 01 voix

Madame Martine DUKEN-CHABERT : 42 voix

Monsieur Frédéric MARCHE : 01 voix

Monsieur Christian POISSANT : 01 voix

Monsieur Sileymane SOW : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Martine DUKEN-CHABERT est proclamée membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidat Monsieur Jean-Pierre GAUTHIER.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64

Nombre de délégués présents :52

Nombre de délégués présents et représentés :59

Nombre de votes enregistrés :58

Nombre d'abstention :1

Nombre de votes blancs :7

Nombre de suffrages exprimés :51

Majorité absolue :26

Ont obtenu :

Monsieur Nicolas AMICE : 01 voix

Monsieur Jean-Pierre GAUTHIER : 48 voix

Madame Françoise LESCONNÉC : 01 voix

Monsieur Frédéric MARCHE : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Jean-Pierre GAUTHIER est proclamé membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidat Monsieur Emmanuel GOSSE.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64

Nombre de délégués présents :52

Nombre de délégués présents et représentés :59

Nombre de votes enregistrés :56

Nombre d'abstention :3

Nombre de votes blancs :6

Nombre de suffrages exprimés :50

Majorité absolue :26

Ont obtenu :

Monsieur Christophe BOUILLON : 01 voix

Monsieur Emmanuel GOSSE : 47 voix

Monsieur Pascal LE COUSIN : 01 voix

Monsieur Frédéric MARCHE : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Emmanuel GOSSE est proclamé membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidate Madame Charlotte GOUJON.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :58
Nombre d'abstention :1
Nombre de votes blancs :8
Nombre de suffrages exprimés :50
Majorité absolue :26

Ont obtenu :

Monsieur Benoît ANQUETIN : 01 voix
Madame Marie ATINAULT : 01 voix
Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER : 01 voix
Madame Charlotte GOUJON : 44 voix
Monsieur Frédéric MARCHE : 01 voix
Madame Lydie MEYER : 01 voix
Monsieur Jean-Marc VENNIN : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Charlotte GOUJON est proclamée membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidat Monsieur David LAMIRAY.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :57
Nombre d'abstention :2
Nombre de votes blancs :12
Nombre de suffrages exprimés :45
Majorité absolue :23

Ont obtenu :

Monsieur Nicolas AMICE : 01 voix
Monsieur David LAMIRAY : 43 voix
Monsieur Frédéric MARCHE : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur David LAMIRAY est proclamé membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidat Monsieur Christian LECERF.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :57
Nombre d'abstention :2

Nombre de votes blancs :6
Nombre de suffrages exprimés :51
Majorité absolue :26

Ont obtenu :

Monsieur Nicolas AMICE : 01 voix
Monsieur Christian LECERF : 48 voix
Madame Françoise LESCONNEC : 01 voix
Monsieur Joachim MOYSE : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Christian LECERF est proclamé membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidat Monsieur Christian POISSANT.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :57
Nombre d'abstention :2
Nombre de votes blancs :8
Nombre de suffrages exprimés :49
Majorité absolue :25

Ont obtenu :

Monsieur Stéphane MARTOT : 01 voix
Monsieur Christian POISSANT : 47 voix
Monsieur Yves SORET : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Christian POISSANT est proclamé membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidate Madame Anne-Emilie RAVACHE.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :59
Nombre d'abstention :0
Nombre de votes blancs :9
Nombre de suffrages exprimés :50
Majorité absolue :26

Ont obtenu :

Monsieur Fabrice RAOULT : 01 voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE : 47 voix
Monsieur Nicolas ROULY : 01 voix
Monsieur Jean-Marie ROYER : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Anne-Emilie RAVACHE est proclamée membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidate Madame Sylvaine SANTO.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :59
Nombre d'abstention :0
Nombre de votes blancs :7
Nombre de suffrages exprimés :52
Majorité absolue :27

Ont obtenu :

Madame Marie ATINAULT : 01 voix
Monsieur Stéphane BARRÉ : 01 voix
Monsieur Fabrice RAOULT : 01 voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE : 01 voix
Madame Sylvaine SANTO : 47 voix
Monsieur Yves SORET : 01 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Sylvaine SANTO est proclamée membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidat Monsieur Pierre-Antoine PRIMONT.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :59
Nombre d'abstention :0
Nombre de votes blancs :14
Nombre de suffrages exprimés :45
Majorité absolue :23

Ont obtenu :

Monsieur Nicolas AMICE : 01 voix
Madame Marie ATINAULT : 01 voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVY : 01 voix
Monsieur Christophe BOUILLON : 01 voix
Monsieur Jean-François BURES : 01 voix
Madame Marie CARON : 01 voix
Monsieur David LAMIRAY : 01 voix
Monsieur Hugo LANGLOIS : 01 voix
Monsieur Stéphane MARTOT : 01 voix
Monsieur Yves SORET : 01 voix
Monsieur Sileymane SOW : 01 voix
Monsieur Pierre-Antoine PRIMONT : 34 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Pierre-Antoine PRIMONT est proclamé membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidat Monsieur Alexis VERNIER.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :58
Nombre d'abstention :1
Nombre de votes blancs :9
Nombre de suffrages exprimés :49
Majorité absolue :25

A obtenu :

Monsieur Nicolas AMICE : 01 voix

Monsieur Hugo LANGLOIS : 01 voix

Monsieur Fabrice RAOULT : 01 voix

Monsieur François VION : 02 voix

Monsieur Alexis VERNIER : 44 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Alexis VERNIER est proclamé membre du Bureau du SMEDAR.

Est candidate Madame Patricia RIDEL.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice :64
Nombre de délégués présents :52
Nombre de délégués présents et représentés :59
Nombre de votes enregistrés :58
Nombre d'abstention :1
Nombre de votes blancs :6
Nombre de suffrages exprimés :52
Majorité absolue :27

Ont obtenu :

Madame Charlotte GOUJON : 01 voix

Monsieur Stéphane MARTOT : 01 voix

Monsieur Joachim MOYSE : 01 voix

Monsieur Fabrice RAOULT : 01 voix

Madame Patricia RIDEL : 48 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Patricia RIDEL est proclamée membre du Bureau du SMEDAR.

Sont par conséquent déclaré.e.s élu.e.s en qualité de membres du Bureau du SMEDAR :

1.M. Sylvain BULARD

2.M. Guillaume COUTEY

3.Mme Mirella DELOIGNON

- 4.Mme Martine DUKEN-CHABERT
- 5.M. Jean-Pierre GAUTHIER
- 6.M. Emmanuel GOSSE
- 7.Mme Charlotte GOUJON
- 8.M. David LAMIRAY
- 9.M. Christian LECERF
- 10.M. Christian POISSANT
- 11.Mme Anne-Emilie RAVACHE
- 12.Mme Sylvaine SANTO
- 13.M. Pierre-Antoine SPRIMONT
- 14.M. Alexis VERNIER
- 15.Mme Patricia RIDEL

7.INSTITUTION (Délibération C20200909_07) - Délégations au Bureau

Afin de faciliter la gestion des affaires courantes du SMEDAR et en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président propose au Comité syndical de déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- 1.La conclusion, la modification et la résiliation des conventions d'un montant total cumulé inférieur à 50.000,00 € HT ;
- 2.L'approbation des conventions relatives à l'octroi de subventions lorsque le montant de celles-ci est inférieur à 5.000,00 € HT ;
- 3.L'approbation des conventions d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) conclues au profit du SMEDAR, lorsque le montant de la redevance annuelle est inférieur à 10.000,00 € hors taxes et hors charges ;
- 4.L'adhésion à des organismes extérieurs (*autres que des établissements publics*), à des associations professionnelles ou des structures présentant un intérêt pour le fonctionnement des services, lorsque le montant de la cotisation annuelle est inférieur à 5.000,00 € HT/an et que les statuts de ces organismes n'impliquent pas la désignation d'un délégué du SMEDAR pour siéger au sein de leurs instances ;
- 5.Les autorisations de cession de biens mobiliers dont la valeur est supérieure à 4.600,00 € ;
- 6.L'approbation des conventions de groupement de commandes ;
- 7.Les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution ou le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services qui ne peuvent être passés sans formalités préalables et selon une procédure adaptée, en raison de leur montant, ainsi que l'approbation des avenants subséquents ;
- 8.L'approbation des conventions à conclure avec la centrale d'achats publics « L'Union des groupements d'achats publics » (UGAP) pour l'acquisition de biens ou de services et lorsque le montant total cumulé de ceux-ci est supérieur à 50.000,00 € HT ;
- 9.L'approbation des contrats publics de coopération verticale ou horizontale (*contrats dits « in house »*).

Le Président du SMEDAR rendra compte à chaque réunion du Comité des décisions prises par le Bureau dans le cadre des attributions déléguées.

Adoptée.

8.INSTITUTION (Délibération C20200909_08) - Délégation permanente au (à la) Président.e

Afin de faciliter la gestion des affaires courantes du SMEDAR et en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président propose au Comité syndical du SMEDAR de déléguer au Président les attributions suivantes :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, l'évaluation (définition de la nature et de l'étendue), la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, et de services ainsi que des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables et selon une procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et en vertu des dispositions du Règlement Intérieur de la commande publique. A ce titre, le Président choisira l'attributaire de tout bon de commande, dans le cadre des marchés conclus pour les mêmes prestations avec plusieurs titulaires remis en compétition préalablement à l'émission de chaque bon de commande. Le Président prendra également, dans le cadre des marchés passés sans formalités préalables et selon une procédure adaptée, toute décision relative aux demandes de cession de créances ou de nantissement de la part des titulaires ;
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés exempts de toute incidence financière ou n'entraînant qu'une augmentation inférieure ou égale à 5 % des montants des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, ou une baisse de ceux-ci ;
3. Prendre les ordres de service ou les décisions de poursuivre dans le cadre des marchés publics ;
4. L'exonération totale ou partielle de pénalités dans l'exécution des marchés publics et accords-cadres ;
5. Décider la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Passer des contrats d'assurance (pour des besoins ponctuels tels que police d'exposition, prêt d'œuvre, etc....) et accepter les indemnités de sinistres ;
7. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables d'avance ou de recette nécessaires au fonctionnement des services du SMEDAR ;
8. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 €,
10. Désigner les avocats, notaires, huissiers de justice et experts, fixer les rémunérations et régler leurs frais ou honoraires ;
11. Intenter au nom du SMEDAR toute action en justice, y compris la médiation, ou défendre le SMEDAR dans toute action intentée contre lui ; Déposer plainte au nom de l'Etablissement, avec ou sans constitution de partie civile ;
12. Mise en concurrence des candidats, passation du contrat et exécution du contrat (y compris avenants) dans le domaine de la vente de l'électricité excédentaire produite par l'UVE VESTA ;
13. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des conventions sans incidence financière ;
14. Les demandes de subventions ;
15. Signature des conventions passées avec l'UGAP (Union Générale des Acheteurs Publics) en vue de l'acquisition de fournitures ou de services dont le montant total cumulé n'excède pas 50.000,00 € HT ;
16. Les décisions de recourir à des vacataires et de fixer les taux de vacation correspondants ;

17. En matière d'emprunt (hors services financiers en relation avec les contrats d'acquisition ou location de terrains de bâtiments existants ou d'autres biens immeubles) :

→ Décider de la réalisation de tout emprunt destiné à financer les investissements du syndicat dans la limite des crédits inscrits au budget, à procéder au remboursement de ces emprunts dans ces mêmes limites et à signer tous les actes correspondants et ceux liés à l'exécution des dispositions contenues par les contrats relatifs.

→ La délégation consentie ne vise toutefois que les emprunts dont le montant global annuel n'excède pas 2.000.000,00 € pour un Taux Effectif Global (TEG) maximum de 3%.

Le Président du SMEDAR rendra compte à chaque réunion du Comité des décisions prises dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées.

Conformément aux articles L 5211-2, L 2122-23 et L 5211-9 du CGCT et en cas d'empêchement du Président, ces mêmes attributions pourront être déléguées aux Vice-Président.e.s du SMEDAR, pris.es dans l'ordre des nominations.

La délibération est adoptée.

9. INSTITUTION (Délibération C20200909_09) - Indemnités de fonction du (de la) Président.e, des Vices-président.e.s

En application de l'article L5211-12 du CGCT qui prévoit la possibilité d'allouer des indemnités de fonction pour l'exercice effectif des fonctions de Président.e et de Vice-Président.e.s d'un syndicat mixte, les montants de ces indemnités ont été calculés en fonction de la strate de population dans laquelle se situe la collectivité et d'un pourcentage du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique selon le tableau ci-après.

Le Président élu demande à ce que les taux maximum soient ramenés à 37 % pour le Président au lieu de 37,41 % et 18 % pour les Vice-président.e.s au lieu de 18,70 %.

MONTANT DE L'ENVELOPPE MENSUELLE GLOBALE MAXIMUM AUTORISEE :	
1 Président.e : 37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire FP, soit 1.439 € bruts	
10 Vice-Président.e.s : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire FP, soit 700,09 € bruts/VP	
INDEMNITES ALLOUEES	
BENEFICIAIRES	En % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire FP
PRESIDENT.E	37 %
VICE-PRESIDENT.E.S	18 %
Nombre :	10

Outre l'approbation des indemnités de fonction à allouer au Président et aux Vice-Président.e.s telles qu'elles figurent dans le tableau ci-avant, les membres du Comité actent par ailleurs que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de la fonction publique territoriale.

La date d'application de ces indemnités est fixée au 09/09/2020.

Adoptée.

10.INSTITUTION (Délibération C20200909_10) - Institution de la Commission d'Appel d'Offres (composition, rôle, fonctionnement)

La Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent du SMEDAR (CAO) est créée selon les modalités prévues aux articles L1414-2 et L1411-5 du CGCT. Elle est constituée de l'autorité habilitée à signer le marché ou son/sa représentant.e, président.e et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante, élus par cette dernière à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette CAO attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux. Ses règles générales de fonctionnement sont également présentées.

Les dispositions relatives à la création de la CAO ainsi qu'à ses modalités d'élection et de fonctionnement sont adoptées.

11.INSTITUTION (Délibération C20200909_11) - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux termes de la délibération adoptée précédemment, le Président invite le Comité à procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent du SMEDAR au scrutin secret et au moyen du vote électronique, suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel en cas de pluralité de listes et à la majorité absolue des suffrages exprimés en cas de liste unique.

Une seule liste a été présentée :

CANDIDAT.E.S TITULAIRES	CANDIDAT.E.S SUPPLEANT.E.S
M. Pascal BARON	M. Gilles BUREL
M. Patrick CALLAIS	Mme Myriam MULOT
M. Valère HIS	Mme Anne-Emilie RAVACHE
M. Pascal LE COUSIN	M. André ROLLINI
M. Joachim MOYSE	Mme Sylvaine SANTO

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice : 64
Nombre de délégués présents : 52
Nombre de délégués présents et représentés : 59
Nombre de votes enregistrés : 58
Nombre d'abstention : 05
Nombre de votes blancs : 00
Nombre de suffrages exprimés : 58
Majorité absolue : 30

Les résultats sont les suivants :

51 VOIX POUR
2 VOIX CONTRE

La liste proposée ayant obtenu la majorité absolue, les délégués dont les noms suivent sont déclaré.e.s membres de la Commission d'Appel d'Offres :

CANDIDAT.E.S TITULAIRES	CANDIDAT.E.S SUPPLEANT.E.S
M. Pascal BARON	M. Gilles BUREL
M. Patrick CALLAIS	Mme Myriam MULOT
M. Valère HIS	Mme Anne-Emilie RAVACHE
M. Pascal LE COUSIN	M. André ROLLINI
M. Joachim MOYSE	Mme Sylvaine SANTO

12.INSTITUTION (Délibération C20200909_12) - Désignation des représentant.e.s élu.e.s du SMEDAR au Comité Technique-Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail (CT-CHSCT)

Les membres du Comité Technique et du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail qui représentent la collectivité sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité.

Par délibération en date du 18 avril 2018, le Comité du SMEDAR a fixé le nombre de représentant.e.s du personnel au Comité Technique et au CHSCT à 5 suppléant.e.s et 5 titulaires, et a instauré le paritarisme numérique au sein de ces deux instances entre les représentant.e.s du personnel et ceux de la Collectivité.

Sont désigné.e.s représentant.e.s au CT-CHSCT :

TITULAIRES	SUPPLEANTS¹
M. Emmanuel GOSSE	M. Nicolas AMICE
M. Pascal LE COUSIN	Mme Séverine BOTTE
M. Roland MARUT	Mme Agnès CERCEL
Mme Anne-Emilie RAVACHE	Mme Charlotte GOUJON
M. Jean-François TIMMERMAN	M. Jean-Louis ROUSSEL

La délibération est adoptée.

13.INSTITUTION (Délibération C20200909_13) - Désignation des représentant.e.s du SMEDAR au Conseil d'Administration de la SAEML VALENSEINE

En application des dispositions prévues par le CGCT et les statuts de la SAEML Valenseine, le Président propose au Comité de procéder à la désignation des 12 représentant.e.s élu.e.s du SMEDAR appelé.e.s à siéger au Conseil d'administration de la SAEML dont le SMEDAR est actionnaire à hauteur de 75%.

Sont désigné.e.s les membres du Comité dont les noms suivent :

- 1.M. Stéphane BARRÉ
- 2.Mme Séverine BOTTE
- 3.M. Patrick CALLAIS
- 4.M. Jean-Pierre CARPENTIER
- 5.M. Francis DEBREY
- 6.Mme Charlotte GOUJON

¹ Chaque élu suppléant ne représente pas un titulaire en particulier.

- 7.M. David LAMIRAY
- 8.M. Roland MARUT
- 9.Mme Myriam MULOT
- 10.M. Jean-Marie ROYER
- 11.Mme Sylvaine SANTO
- 12.M. François VION

La délibération est adoptée.

14.INSTITUTION (Délibération C20200909_14) - Autorisation de désignation d'un représentant du SMEDAR à la présidence de la SAEML VALENSEINE

En application des dispositions prévues par le CGCT et les statuts de la SAEML Valenseine, le Président propose au Comité de l'autoriser à présenter sa candidature à la présidence du Conseil d'Administration de la SAEML et à accepter les fonctions de Président Directeur Général s'il devait être nommé par le Conseil d'administration.

La délibération est adoptée.

15.INSTITUTION (Délibération C20200909_15) - Conditions de rémunération applicables au (à la) Président.e de la SAEML Valenseine

En application des dispositions prévues par l'article L1524-5 du CGCT et les statuts de la SAEML Valenseine, le Président propose au Comité d'autoriser les conditions de rémunération applicables au Président.e de la SAEML Valenseine telles que présentées ci-après :

- Le Président du SMEDAR à percevoir une rémunération au titre des fonctions de Président Directeur Général de la SAEML Valenseine, s'il devait être désigné par le CA de cette dernière pour exercer ces fonctions ;
- Cette rémunération ne pourra excéder le montant annuel de 14.000,00 € nets, et qu'aucun autre avantage particulier n'est attaché à ces fonctions ;
- Les autres représentant.e.s du SMEDAR qui siègent en qualité de membres du Conseil d'administration de la SAEML Valenseine ne sont pas autorisé.e.s à percevoir une rémunération.

La délibération est adoptée.

L'ordre du Jour étant épuisé, Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, lève la séance à 18h35.